

Extrait du
du conseil communautaire 2021/06 du Mardi 26 octobre 2021

L'an deux mille vingt et un, le 26 octobre à 18h00, le conseil communautaire de l'Agglo Pays d'Issoire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à l'Ecole de Musique de l'Agglo Pays d'Issoire à Issoire (63500), sous la présidence de Monsieur Bertrand BARRAUD, Président.

Objet : Complément de subvention de l'Agglo Pays d'Issoire à l'Association des musiciens animateurs des Couzes (AMAC) pour l'enseignement musical 2021-2022

Date de convocation : 20 octobre 2021

Date d'affichage du compte-rendu : 29 octobre 2021

Secrétaire de séance : SERRA Pierre

Rapporteur : ARNAULT Lionel

Nombre de conseillers

En exercice : 121

Présents : 85

- Titulaires : 77

- Suppléants : 8

Absents ayant donné pouvoir : 27

Absents excusés : 9

Votants : 112

PRESENTS AVEC VOIX DELIBERATIVE : (85)

AIGOUY Thierry

ALIZERT Nicolas
PELISSIER Didier (S)
ARCHIMBAUD Guy
ARNAULT Lionel

BARRAUD Bertrand
BARTHOMEUF Serge
BASTIEN Gérard

BERTHELOT Pascal
BESSEYRE Fabien
BESSON Jean-Louis
BŒUF Nicole
BOISTARD Philippe
BOURG François

BRUN Pascale

BRUNETTI Graziella
CHABAUD Christelle
CHABRILLAT Frédéric
CHALLET Vincent
SERMAGE André (S)

CORREIA Emmanuel
VAZ DE AZEVEDO José (S)
COSTON David
COSTON Marie
COUDUN Valérie
DELTOUR Luc (S)
CROZE Yves-Serge

DENAIVES Catherine

DRUELLE Jean-Claude

GAY Corine (S)
DUTHEIL Nathalie
FANJUL José

FOUCAULT Marie-Françoise
MAISONNEUVE Alain (S)
GARNAVULT Philippe
GAUDRIAULT Damien
CAPITAINE Mathieu (S)
GOMEZ Jean-Marc
GONTHIER Emmanuel

GOYON Guy

HERBST Nadine
HOSMALIN Marc

JAFFEUX Sébastien
JEANMOUGIN Isabelle
KINDT Patrick
LABUSSIÈRE Jean-Marc
LAGARDE Maguy

LAVILLE Philippe
LE MARREC Laurys
LEGENDRE Denis

LIGNIERE Frédéric
LIVET Bertrand

MASSARDIER Marie-Laure
MEALLET Roger-Jean

NICOLLET Michel
NUÑEZ-ORTIN Aurélia
PAGESSE Pierre
PELISSIER Patrick
PELLEGRINELLI Christophe
PEREIRA-MAURIAT Christine
PETELH Sandra
PILLON Stéphane

PRADIER Laurent
PRUNIER Jean-Pierre
PUECH David
RAVEL Pierre
RKINA Mohammed

ROUX Bernard
RYCKEBOER Christian
SABATIER Gilles
SALVINI Luc
SAUVANT Jean-Pierre
BRUN Claudine (S)

SERRA Pierre

TEZENAS Olivier

THERME Jacques
THEVENET Emilie
TINET Georges
TOURLONIAS Vincent
TREHIN Anne-Marie
TRILLEAUD Eric
VALLON Sébastien
VARISCHETTI Martine
VEZON Christophe

ZANIN Nathalie

ABSENTS REPRESENTES (SUPPLEANTS) : (8) ANGLARET Sylviane (PELLISSIER Didier) ; CHANIMBAUD Lionel (SERMAGE André) ; COSTE Yves (VAZ DE AZEVEDO José), CREGUT François (DELTOUR Luc) ; DUBOST Philippe (GAY Corine) ; FRADIN Guy (MAISONNEUVE Alain) ; GILBERT Odile (CAPITAINE Mathieu) ; SAUX Marie-Pierre (BRUN Claudine) ;

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR : (27) ALBARET Christophe à PETEILH Sandra ; BARBET Laurent à BRUN Pascale ; BARDY André à FOUCAULT Marie-Françoise ; BRONNER Ulrich à PUECH David ; BRUNEL Séverine à DUTHEIL Nathalie ; COLLET Jean-Pierre à TEZENAS Olivier ; CORRE Jean-Marie à LABUSSIÈRE Jean-Marc ; DABERT Jean-Claude à MASSARDIER Marie-Laure ; DESCOUTEIX-GENILLIER Juliette à NICOLLET Michel ; DESVIGNES Jean à JEANMOUGIN Isabelle ; DUBESSY Florence à BARRAUD Bertrand ; FERRARIS Nathalie à ARNAULT Lionel ; FERREIRA Fernando à LE MARREC Laurys ; GOUSSARD Bérengère à RYCKEBOER Christian ; GUILLAUME Julien à CHALLET Vincent ; JAFFEUX Ophélie à LIVET Bertrand ; LAMOUREUX Jean-François à TRILLEAUD Eric ; LEROY Véronique à JAFFEUX Sébastien ; LLONG Lucie à MEALLET Roger-Jean ; MARIANY Marie-Line à TINET Georges ; MERLEN Bernard à LEGENDRE Denis ; METEIGNIER Stéphane à CHABRILLAT Frédéric ; MONTMORY Dominique à SALVINI Luc ; POJOLAT Marie à VARISCHETTI Martine ; SUIDUREAU Carine à SERRA Pierre ; THALAUD François à COSTON David ; WALTER Christian à COSTON Marie ;

ABSENTS EXCUSES : (9) ADMIRAT Nadine ; BERNARD Jean-Paul ; CHASSANG Jean-Pierre ; GREGOIRE Nathalie ; LENEGRE Jean-Louis ; MALORON Annie ; ROCHETTE Christophe ; SCHUMACHER Emilie ; SUTY Lionel ;

*

LE RAPPORTEUR DONNE LECTURE DU RAPPORT SUIVANT

Il est rappelé aux conseillers communautaires que la communauté d'agglomération soutient les associations dans le cadre de la compétence communautaire enseignement musical et que par délibération n° 2021/05/12-CPM en date du 30 septembre 2021, le conseil communautaire de l'Agglo Pays d'Issoire a validé l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 1.100,00 € à l'Association des musiciens animateurs des Couzes (AMAC). Afin de poursuivre le maillage territorial de ladite compétence et de favoriser l'accès à une diversité de pratiques musicales.

Aussi, suite à l'avis de la commission culture, patrimoine et enseignement musical en date du 10 septembre 2021, il est proposé de compléter cette subvention.

En effet, le budget prévisionnel 2021-2022 de l'association AMAC laisse apparaître un déséquilibre lié au fait que les communes du Chambon, de Murol et de Saint-Nectaire ne lui apportent plus leur soutien financier.

En conséquence, face aux risques financiers encourus par ladite association en raison de l'arrêt du soutien des communes susnommées extérieures au territoire de l'Agglo Pays d'Issoire et à l'avis de la commission culture, patrimoine et enseignement musical en date du 10 septembre 2021, il est proposé de compléter l'attribution de la subvention allouée lors du conseil communautaire en date du 30 septembre 2021 pour un montant de 400,00 €, soit une subvention d'un montant total de 1.500,00 €.

ENTENDU le rapport de présentation ;

*

CADRE REGLEMENTAIRE

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté préfectoral n° 16-02779 en date du 6 décembre 2016 relatif à la création de la communauté d'agglomération « Agglo Pays d'Issoire » ;

VU l'arrêté préfectoral n° 20210642 en date du 12 avril 2021 autorisant la modification des statuts de la communauté d'agglomération « Agglo Pays d'Issoire » au 12 avril 2021 ;

VU la délibération n° 2020/02/01-AJ de l'Agglo Pays d'Issoire en date du 16 juillet 2020 relative à l'installation du conseil communautaire et à l'élection de Monsieur Bertrand BARRAUD, Président de l'Agglo Pays d'Issoire ;

VU la délibération n° 2021/05/12-CPM de l'Agglo Pays d'Issoire en date du 30 septembre 2021 relative à la subvention de l'Agglo Pays d'Issoire à l'Association des musiciens animateurs des Couzes (AMAC) et à l'Amicale laïque de Champeix pour l'enseignement musical 2021-2022 ;

VU l'avis de la commission culture, patrimoine et enseignement musical en date du 10 septembre 2021 ;

CONSIDÉRANT que l'association des musiciens animateurs des Couzes participe au maillage territorial de l'enseignement musical sur le territoire de l'Agglo Pays d'Issoire ;

CONSIDÉRANT que les communes du Chambon, de Murol et de Saint-Nectaire n'apportent plus de soutien financier à ladite association ;

CONSIDÉRANT qu'en conséquence le budget prévisionnel 2021-2022 de ladite association laisse apparaître un déséquilibre financier ;

*

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE A L'UNANIMITE :

Votants : 112

- Pour : 112
- Contre : 0
- Abstentions : 0

- De valider l'attribution d'une subvention complémentaire d'un montant de 400,00 € portant ainsi l'attribution d'une subvention totale d'un montant de 1.500,00 € à l'Association des Musiciens Animateurs des Couzes au titre de l'enseignement musical pour l'année scolaire 2020-2021 ;
- D'autoriser Monsieur le Président à mandater cette somme complémentaire ;
- D'une manière générale, autoriser Monsieur le Président à signer tout document se rapportant à ce dossier.

*

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme :

Le Président,

Bertrand BARRAUD



Publié et certifié exécutoire

Issoire, le 27/10/2021

Transmis à la Sous-Préfecture d'Issoire le 28/10/2021

Envoyé en préfecture le 28/10/2021

Reçu en préfecture le 28/10/2021

Affiché le



ID : 063-200070407-20211026-DEL202106_13-DE